

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 17 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 28

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 14

Mme Valérie BOULARD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
M. Pascal MIRALLES-FOMINE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Stéphane GENIN pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Stevens BOBI pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Madame Stéphanie VELLA

Membre absent: 1

M. Jean-Baptiste DOZOLME

Délibération n°20241003DEL12

ACTION EDUCATIVE

Attribution des subventions "Sorties Scolaires"

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de soutien au monde associatif, la commune peut accorder des subventions aux associations de coopératives scolaires afin de les aider dans leurs projets d'école.

Il est proposé d'attribuer une subvention « Sorties Scolaires », d'un montant global de 3 800 €. Le montant de l'enveloppe est réparti dans les écoles au prorata du nombre d'élèves qui ont participé à une sortie scolaire dans l'année.

Il est proposé de verser aux coopératives scolaires des écoles, les subventions correspondant à la participation de Ville selon la répartition ci-dessous :

LIBELLE	Subvention Sorties Scolaires 2023 - 2024
Ecole Alsace Lorraine Maternelle	263,05€
OCCE Alsace Lorraine élémentaire	503,38 €
OCCE Anatole France maternelle	164,64 €
OCCE Ferdinand Buisson maternelle	317,93 €
OCCE La Garenne maternelle	435,26 €
OCCE La Garenne élémentaire	355,78 €
OCCE Jean Jaurès	111,65 €
OCCE Jean Macé élémentaire	403,08 €
OCCE Jean Moulin	280,08 €
OCCE Jules Ferry élémentaire	240,34 €
OCCE Pierre Cot maternelle	90,84 €
OCCE Pierre Cot élémentaire	210,06 €
OCCE COOP Saint Exupéry maternelle	193,03 €
OCCE Louise Michel	230,88 €
TOTAL	3 800,00 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de subventions aux coopératives scolaires des écoles pour l'année 2024 selon le tableau ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 10/10/2024

ID : 069-216900290-20241004-20241003DEL12-DE



Le Maire,

Jérémie BREAUD